



<b>Informations générales</b>	
<b>Nom du produit</b>	GLUCONEX
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Catégorie du produit</b>	Produit simple
<b>Titulaire</b>	AGRONUTRITION Parc Activestre 3 Avenue de l'Orchidée 31390 CARBONNE France
<b>Classe - Type</b>	Matière fertilisante - Solution de sulfate de cuivre complexé par du gluconate de sodium
<b>Etat physique</b>	Liquide
<b>Numéro d'intrant</b>	457-2022.01
<b>Numéro d'AMM</b>	1220692

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient. Les modalités d'autorisation du produit restent inchangées à l'exception de la modification des conditions mentionnées en annexe de la présente décision.

A Maisons-Alfort, le 19/10/2023

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## **ANNEXE : Modification des modalités de l'autorisation de la matière fertilisante**

---

### **Conditions d'emploi du produit**

#### **La phrase :**

« - Ne pas appliquer le produit GLUCONEX en pulvérisation foliaire après la formation des parties consommables. »

**est retirée.**